

AGIR MAINTENANT ! PLACER LA JUSTICE SOCIALE AU COEUR DE LA COP27 DOCUMENT POLITIQUE - NOVEMBRE 2022

INTRODUCTION

Ce document présente la position de la CIDSE sur la justice climatique ainsi que les principaux messages et recommandations politiques pour la 27e Conférence des Parties (COP27) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Ce document est fondé sur les dernières avancées de la science climatique et de l'enseignement social catholique (par exemple, les lettres encycliques *Laudato Si'* sur le soin de notre maison commune et *Fratelli Tutti* sur la fraternité et l'amitié sociale), l'analyse précédente de la CIDSE sur la [réalisation de 1,5°C](#) et la transition vers des systèmes d'énergie renouvelable et [l'agroécologie](#), ainsi que le processus conjoint et participatif des [Dialogues Africains sur le Climat](#) avant la COP27.

RÉSUMÉ

La COP27 se tiendra en Égypte en novembre prochain, sur le continent africain, qui est également aux prises avec une aggravation des impacts climatiques, alimentaires, énergétiques et socio-économiques en raison des effets cumulés de l'épidémie COVID-19. La COP de cette année pourrait constituer un tournant dans la lutte contre les impacts climatiques mondiaux et dans la réalisation de la signification réelle de la justice climatique pour les continents les plus vulnérables. Par conséquent, les pays riches doivent intensifier leurs ambitions, le financement du climat, le soutien aux progrès en matière de pertes et dommages, ainsi que l'agriculture et les systèmes alimentaires.

CONTEXTE

Les changements climatiques affectent déjà les sociétés et les écosystèmes sous toutes les latitudes, mais les réponses politiques d'adaptation sont encore jugées insuffisantes pour prévenir les dommages mondiaux à long terme, selon le [6e rapport d'évaluation \(AR6\) sur les impacts, l'adaptation et la vulnérabilité](#) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Dans l'ensemble, la moitié de la population mondiale est extrêmement vulnérable aux impacts climatiques, les personnes vivant dans des régions très vulnérables ayant déjà 15 fois plus de risques de mourir à cause des inondations, des sécheresses et des tempêtes que celles vivant dans des régions peu vulnérables. Il est dit que la COP27 sera la première à se dérouler dans l'ère des pertes et dommages, et il est largement reconnu au niveau mondial que la CCNUCC doit travailler pour les personnes qui souffrent déjà des impacts climatiques plutôt que de se concentrer exclusivement sur la prévention des impacts futurs. Le 6e rapport d'évaluation du GIEC signale que la marge de manœuvre pour rester dans les limites de l'objectif de température de 1,5°C se réduit très rapidement. Le message du [rapport du GIEC sur l'atténuation du changement climatique](#) est clair : des mesures urgentes et drastiques sont nécessaires si nous voulons limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C. Une réduction de 50% des émissions est nécessaire d'ici 2030 pour limiter les pires effets du dérèglement climatique tout en prenant des mesures urgentes, justes et équitables pour faire face aux impacts qui touchent déjà les plus vulnérables. Cependant, les pays [sont encore loin de satisfaire à leurs obligations](#) et encore plus loin de réaliser les efforts nécessaires pour lutter contre les changements climatiques.

PRÉOCCUPATIONS SUR LES DROITS HUMAINS ET L'ACCÈS À LA PARTICIPATION

Le climat et la justice sociale sont inextricablement liés et il est tout aussi important de s'attaquer à la réduction des émissions et aux impacts climatiques que de protéger et d'améliorer les droits et la vie des personnes et des autres êtres vivants dans notre maison commune. Les droits humains sont transgressés lorsque les institutions de gouvernance et les entreprises privilégient les profits au détriment des droits des personnes et du consentement des communautés. De la même façon que l'Accord de Paris de la CCNUCC reconnaît que les changements climatiques sont une préoccupation commune de l'humanité, [les sociétés civiles du monde entier](#) appellent les Parties à tenir compte de leurs obligations respectives en matière de droits humains, du droit au travail et à la santé et de droits fonciers lorsqu'elles agissent pour faire face aux changements climatiques. Une attention particulière doit être accordée aux droits des populations autochtones, des communautés locales, des femmes, des enfants, des migrants et des personnes en situation d'handicap. L'égalité d'accès à la participation est fondamentale pour parvenir à un développement juste et durable, résilient au climat, et doit être protégée à tout moment, y compris lors de la COP27 et au-delà.



PERTES ET DOMMAGES

La question des pertes et dommages trouve son origine en 1992, lorsque l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) a proposé pour la première fois un mécanisme financier qui aiderait les pays à faire face aux impacts des changements climatiques. Concrètement, il s'agissait d'intégrer le principe du pollueur-payeur dans la CCNUCC. Malheureusement, au cours des 30 dernières années, y compris lors de la COP26, les pays développés ont rejeté cette proposition, et il n'existe toujours pas de mécanisme de financement pour faire face aux pertes et dommages dans le cadre de la CCNUCC. Bien que de nombreuses personnes aient perdu leur vie, leur maison et leurs moyens de subsistance, peu de progrès ont été réalisés et il n'y a toujours pas d'engagement financier clair ou d'objectif pour rendre opérationnel et traiter les pertes et dommages climatiques. Cela doit changer à la COP27.

Un [rapport récent de la Collaboration sur les Pertes et Dommages](#) estime qu'en moyenne 189 millions de personnes par an ont été touchées par des événements extrêmes liés au climat dans les pays en développement depuis que le mécanisme a été proposé pour la première fois. Au cours des années écoulées, notamment lors des réunions de la COP, le rapport montre comment les pays développés ont déployé des tactiques délibérément dilatoires pour empêcher toute avancée sur ce sujet, et comment l'industrie des combustibles fossiles a réalisé suffisamment de bénéfices depuis le début du siècle pour couvrir 60 fois le coût des pertes et des dommages dans les pays les plus vulnérables aux changements climatiques.

Au-delà des pertes et dommages économiques, il y a aussi l'impact sur des éléments moins tangibles et inestimables comme la perte de culture, la perte de terres spirituelles, la perte de patrimoine et la perte de vies humaines. Un [rapport récent sur les pertes et dommages non économiques \(NELD en anglais\)](#) souligne l'urgence de cette problématique, notant que le manque de financement consacré à la lutte contre les pertes et dommages est exposé en particulier par l'incapacité à traiter les NELD, et appelle à ce que cela soit à la fois une justification et une incitation à demander une Facilité de financement des pertes et dommages.

Pour les organisations catholiques, la question des NELD revêt une importance particulière, tout comme le paradigme sous-jacent des pertes et dommages. L'incapacité à agir sur les pertes et dommages pendant si longtemps dans le cadre des COP signale l'échec de nos dirigeants à promouvoir les principes clés de la doctrine sociale de l'Église tels que la solidarité, le bien commun et l'option préférentielle pour les pauvres. Les pertes et dommages reflètent un état de déséquilibre dans notre monde, entraîné par le péché structurel du changement climatique, comme l'affirme un [article récent qui traite des pertes et dommages à la lumière de l'Évangile](#).

Pour parvenir à la justice climatique conformément au principe de "responsabilité commune mais différenciée et capacités respectives", le financement des pertes et dommages doit être recherché pour progresser lors de la COP27. Voici ci-dessous un certain nombre de propositions pour y parvenir.

➤ Principales recommandations et demandes politiques

Les Parties à l'Accord de Paris doivent :

1. Mettre en place un mécanisme de financement des pertes et dommages équipé de façon à fournir un soutien financier nouveau et additionnel pour faire face aux pertes et dommages, en plus des flux d'adaptation et d'atténuation existants, ainsi qu'un processus pour le rendre opérationnel de toute urgence en fonction des besoins immédiats des pays en développement ;
2. Réorienter les subventions aux combustibles fossiles vers le financement des pertes et dommages conformément à l'engagement pris lors de la COP26 ;
3. Intégrer les impacts des pertes et dommages dans les évaluations du "[Bilan Mondial](#)" (*GST¹ en anglais*) pour aider à comprendre pleinement nos progrès collectifs sur les objectifs de l'Accord de Paris ;
4. Rendre pleinement opérationnel le Réseau de Santiago sur les pertes et dommages (*SNLD en anglais*) lors de la COP27, y compris les décisions concernant sa structure institutionnelle, son organe consultatif, ses fonctions et son financement ; et
5. Veiller à ce que le nouvel objectif chiffré collectif (*NCQG en anglais*) intègre les pertes et dommages, car il ne peut y avoir d'objectif financier adéquat sans tenir compte des coûts des impacts déjà subis en raison des changements climatiques.

ATTÉNUATION

L'indemnisation des pertes et dommages liés au climat doit aller de pair avec une réduction radicale des émissions à la source. Le 6e rapport d'évaluation du GIEC sur l'atténuation prévient que la marge de manœuvre pour rester dans les limites de l'objectif de température de 1,5°C se réduit très rapidement. [Le rapport 2022 du PNUÉ sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions](#) indique que nous nous dirigeons actuellement vers un réchauffement de la planète de 2,4 à 2,8 °C. Il est donc évident que les Parties à l'Accord de Paris doivent augmenter considérablement leurs ambitions en matière d'atténuation. Ces efforts d'atténuation comprennent la nécessité d'une transition rapide des énergies fossiles vers les énergies renouvelables, car plus de 70 % des émissions de gaz à effet de serre sont liées aux émissions d'énergie fossile. Il est donc nécessaire d'établir des voies de décarbonisation sectorielles concrètes et réalisables.

La nécessité d'une décarbonisation rapide est reflétée dans le [Pacte de Glasgow pour le climat](#) de la COP26, qui "*se déclare extrêmement préoccupée par le fait que les activités humaines ont, à ce jour, entraîné un réchauffement d'environ 1,1°C*", et souligne l'urgence d'une action climatique plus ambitieuse. En conséquence, les pays ont été invités à soumettre des contributions déterminées au niveau national (CDN) révisées d'ici la fin de l'année 2022 et un [programme de travail sur l'atténuation](#) (1/CMA.3 Art. 27) a été commandé pour combler le déficit d'émissions et de mise en œuvre avant 2030 afin de maintenir 1,5 °C en vie. Le programme de travail d'atténuation qui complète le Bilan Mondial, doit piloter la mise en œuvre des engagements sectoriels existants et permettre aux Parties de renforcer indéfiniment leur action climatique.

¹ Renforçant l'effet de cliquet, le Bilan Mondial (GST) évaluera les progrès collectifs mondiaux vers la réalisation de l'Accord de Paris sur un cycle de cinq ans. Il est donc important que le GST évalue non seulement les progrès en termes d'atténuation et de financement, mais aussi en termes de soutien aux communautés déjà touchées (pertes et dommages) et de garantie que l'action climatique réponde aux besoins de développement des plus vulnérables (action climatique socialement juste).

➤ Principales recommandations et demandes politiques

Le programme de travail sur l'atténuation doit :

1. Définir un calendrier et un mécanisme de surveillance pour l'élimination progressive des combustibles fossiles et de leurs subventions ;
2. Définir des voies qui aident les Parties à donner la priorité à une transition énergétique efficace et rapide, comme indiqué dans le rapport AR6 WG3 du GIEC (chapitres 6.4.2 et B 4.1) ;
3. Créer un processus de redevabilité des engagements sectoriels des Parties, par exemple sous la forme d'un comité permanent sur l'atténuation ;
4. Fournir un espace pour piloter la décarbonisation sectorielle et des contrôles politiques annuels afin de renforcer les ambitions ;
5. Fournir le terrain nécessaire pour accroître rapidement l'ambition des CDN grâce à la participation active d'experts nationaux, de la société civile et d'autres parties prenantes clés ; et
6. Inviter les Parties à nommer un point focal national pour les CDN qui coordonne la participation des parties prenantes à l'élaboration des CDN et au suivi de leur mise en œuvre.

LE FINANCEMENT DU CLIMAT

Le déséquilibre des pouvoirs entre les pays dit "du Sud" et "du Nord", qui découle du colonialisme, n'affecte pas seulement les capacités de développement des pays, mais entrave également l'action climatique nécessaire dans les pays les plus touchés par la crise climatique. Les pays dit "du Nord", qui sont les principaux responsables de la crise climatique, ont la capacité et l'obligation morale de soutenir les pays en développement, en particulier les communautés les plus vulnérables, en finançant les pertes et dommages, l'adaptation et l'atténuation. Les promesses actuelles et les objectifs non atteints n'aideront pas les personnes les plus vulnérables à survivre dignement à notre époque de réchauffement climatique et de multiplication des catastrophes naturelles, qui menacent les moyens de subsistance de milliards de personnes dans le monde. Seuls les États qui se soutiennent mutuellement et solidairement en tant que famille humaine seront en mesure de sauver notre maison commune et de prospérer ensemble.

Le financement du climat est essentiel pour aider les pays en développement à réduire leurs émissions de carbone et à s'adapter aux conséquences des phénomènes météorologiques extrêmes. Depuis 2009, les pays en développement ont été promis à Copenhague (COP15), de recevoir 100 milliards de dollars US par an provenant de sources publiques et privées des pays riches entre 2020 et 2025. Sur la base des données de l'OCDE, [le montant du financement climatique en 2019](#) n'a atteint qu'environ 80 milliards de dollars US, soit 20 milliards de dollars US de moins que l'objectif fixé pour 2020. Une nouvelle étude d'Oxfam, montre que malgré les récentes promesses pour accroître ces montants, [ces derniers sont encore décevants et insuffisants](#). Les principaux enjeux en matière de financement du climat sont les suivants : préciser ce qui constitue le financement du climat ; comment calculer le montant total du financement adéquat ; déterminer le montant de l'allocation nécessaire pour une action climatique efficace (par exemple, atténuation, adaptation, pertes et dommages, réduction de la pauvreté...) ; et sous quelle qualité ou forme le financement du climat doit-il être émis (prêts ou subventions).

Actuellement, [l'absence d'une définition claire sur le financement climatique](#) permet une utilisation incohérente entre les Parties, ce qui décourage le progrès, la transparence et la confiance. En outre, des systèmes de rapports divers sont utilisés pour rendre compte de l'engagement annuel requis de 100 milliards de dollars US. Parvenir à une compréhension commune rendrait le suivi des flux de financement climatique plus facile, plus précis et améliorerait [l'alignement de tous les flux financiers](#) en empêchant le double comptage de l'aide au développement. Ensuite, en vertu de l'Accord de Paris de 2015, un [nouvel objectif quantitatif collectif](#) (NCQG en anglais) qui tient compte des besoins et des priorités des pays en développement doit être établi d'ici 2025. Cet objectif global permettrait également d'améliorer la précision des calculs du financement climatique total nécessaire, tout en s'appuyant sur l'objectif actuel de 100 milliards de dollars par an. En 2021, [le premier rapport du Comité Permanent des Finances](#) de la CCNUCC sur la définition des besoins des pays en développement liés à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris a révélé qu'en mai 2021, les CDN de 153 Parties ont identifié des besoins en matière de financement du climat, allant du renforcement financier et du renforcement des capacités au développement et au transfert de technologies, pour un montant d'environ 5,8 à 5,9 billions de dollars US jusqu'en 2030. Étant donné que tous les pays n'ont pas mesuré avec précision les coûts de leurs CDN, ce chiffre peut être sous-estimé. Un équilibre de l'augmentation et du décaissement du financement climatique entre l'atténuation et l'adaptation devrait toujours être maintenu, mais l'allocation reste disproportionnellement biaisée vers les efforts d'atténuation (OCDE, 2022). Enfin, à ce jour, environ 74% des financements publics pour le climat sont sous forme de prêts, tandis que 20% sont sous forme de subventions. [L'accès au financement climatique](#) reste essentiel pour garantir une action climatique efficace sur le terrain. L'octroi d'un financement climatique ne doit pas accroître le lourd fardeau de la dette auquel les pays en développement sont déjà confrontés.

Lors de la COP27, la solidarité d'action doit se refléter dans les négociations autour du caractère du nouvel objectif quantifié collectif (NCQG), de l'alignement de tous les flux financiers (article 2.1c), de la réalisation de l'objectif de 100 milliards de dollars US et du doublement de la part du financement de l'adaptation et surtout du soutien financier pour les pertes et dommages.

➤ Principales recommandations et demandes politiques

Les Parties à l'Accord de Paris doivent :

1. Respecter leurs engagements en matière de financement climatique, à savoir atteindre 100 milliards de dollars US d'ici 2022, et 600 milliards de dollars US au total entre 2020 et 2025 ;
2. Respecter leurs engagements de doubler le financement de l'adaptation d'ici 2025, comme convenu lors de la COP26 ;
3. S'assurer que le nouvel objectif quantitatif collectif (NCQG) est fondé sur les besoins, la science, les faits et les principes d'équité, qu'il prend en compte les objectifs sectoriels et qu'il démontre l'additionnalité des financements ;

4. S'accorder sur une interprétation commune de l'article 2.1c, déterminer son rapport avec d'autres processus dans le cadre de l'Accord de Paris et de la CCNUCC, y compris les objectifs pour l'après-2025, et identifier une méthode appropriée pour le suivi des progrès ; et
5. Fournir un accès équitable, rationalisé et simplifié au financement climatique, en particulier pour les personnes et les communautés pauvres et vulnérables dans le NCQG et le Fonds vert pour le climat (*GCF en anglais*).

SYSTÈMES ALIMENTAIRES ET AGRICULTURE

Alors que le système alimentaire actuel laisse [encore 828 millions de personnes touchées par la faim et environ 2,3 milliards en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave, il est également responsable d'un tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre](#). En outre, le système alimentaire mondial actuel est de plus en plus marqué par une perte de la biodiversité et une détérioration des sols causées par une intensification du surpâturage, de la déforestation, de la mauvaise gestion agricole, de la surexploitation et de l'accaparement des terres, qui exacerbent les conflits liés aux droits fonciers des communautés locales et autochtones. Par conséquent, une transformation profonde vers un système alimentaire juste, durable et résilient est nécessaire de toute urgence si nous voulons maintenir le réchauffement de la planète en dessous de 1,5°C avant la fin de ce siècle.

Les questions agricoles et les questions plus larges d'utilisation des terres sont indissociables. Les décideurs doivent prendre en compte les vulnérabilités de l'agriculture face aux changements climatiques et les approches de la sécurité alimentaire et des droits fonciers. La prise en compte de ces interrelations permettrait [au travail conjoint sur l'agriculture de Koronivia \(KJWA en anglais\)](#) de s'appuyer sur les synergies et d'aborder les compromis entre les différentes options. La CCNUCC reconnaît l'importance de ce secteur (article 2, article 4.1(c), article 4.1(e) ; le KJWA, adopté en novembre 2017, est une décision historique qui a conféré à l'agriculture un statut très particulier dans le cadre de la CCNUCC, puisqu'il s'agit du seul secteur discuté de manière holistique. La décision demandait à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (*SB en anglais*) et à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (*SABSTA en anglais*) d'aborder conjointement les questions agricoles par le biais d'ateliers et de réunions d'experts, en collaboration avec les organes constitués de la Convention, ce qui a empêché une conclusion solide lors de la SB56. Les négociateurs devraient finaliser leurs conclusions et se mettre d'accord sur l'avenir de la KJWA lors de la COP27. Tout accord futur doit se traduire par l'adoption par les pays d'une approche du système alimentaire dans leurs CDN, tout en donnant un mandat clair aux institutions financières pour soutenir une transformation du système alimentaire.

➤ Principales recommandations et demandes politiques

La CIDSE presse la COP27 d'inclure formellement l'agriculture et les systèmes alimentaires comme partie intégrante des négociations de la CCNUCC, en s'appuyant sur le travail effectué par le biais du processus KJWA, et demande :

1. La reconnaissance et le soutien de l'agroécologie en tant que modèle adéquat pour s'adapter aux changements climatiques et transformer le système alimentaire en un système plus durable, plus juste et plus résilient ; et
2. A veiller à ce que les ressources soient orientées vers le soutien aux petits agriculteurs/agricultrices, y compris de subsistance et les peuples autochtones, et vers la fourniture de services de sensibilisation, de formation, de recherche et de développement fondés sur des méthodes agroécologiques.

La CIDSE soutient la poursuite de discussions approfondies et la mise en œuvre de décisions sur l'agriculture et les terres en établissant un organe au sein de la CCNUCC, comme suggéré par diverses Parties dans le cadre du processus KJWA. Nous demandons instamment aux Parties de prendre en considération les points suivants, afin que ce nouvel organe puisse effectivement conduire à une transformation du système alimentaire :

1. La poursuite des ateliers thématiques afin de garantir une approche fondée sur des preuves scientifiques solides et des recommandations politiques. Nous demandons au nouvel Organe de travailler en étroite collaboration avec le Groupe d'experts de haut niveau, qui est l'organe reconnu des Nations unies pour l'évaluation des données scientifiques relatives à la sécurité alimentaire mondiale et à la nutrition ;
2. L'intégration et la participation de la société civile, des peuples indigènes et des communautés de petits agriculteurs/agricultrices des pays en développement, en particulier les femmes et les jeunes. Ces communautés agricoles doivent être placées au centre de l'Organe et des recommandations, car elles sont les principaux acteurs du système alimentaire et les premiers groupes sociaux touchés par les changements climatiques ;
3. La participation de représentants des structures de financement de climat dans le nouvel Organe afin d'assurer la cohérence et l'aspect pratique entre les recommandations politiques et la mise en œuvre ;
4. Le besoin de cohérence et de soutien pour d'autres recommandations politiques sur l'agriculture et les terres à travers les organes pertinents des Nations unies, en particulier le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, la Conférence des Nations unies sur la biodiversité et le Forum politique de haut niveau sur les ODD ;
5. L'incorporation d'une distribution juste et équitable des terres et des territoires dans les recommandations politiques traitant du dérèglement climatique et de la perte de biodiversité, afin de promouvoir les modes de production et de gestion agroécologiques des petits producteurs et productrices alimentaires ; et,
6. L'incorporation du respect des droits humains fondamentaux et des déclarations de l'ONU (tels que les droits fonciers, le Consentement libre, préalable et éclairé (*FPIC en anglais*), le droit à l'alimentation, la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et d'autres personnes travaillant dans les zones rurales (*UNDROP en anglais*) et la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) dans toutes les recommandations politiques.

CONTACTS :

Lydia Machaka, Chargée de mission, justice climatique et énergie – machaka(at)cidse.org
Vincent Dauby, Chargé de mission, agroécologie et souveraineté alimentaire – dauby(at)cidse.org
CIDSE - Rue Stévin 16, B-1000 Bruxelles – T: +32 2 230 77 22 – www.cidse.org